



**DGA - RESSOURCES
SERVICE CONSEIL MUNICIPAL**

ARRETE MUNICIPAL

N° 26-41

Date : 10 JUIL. 2026

Publié le : 10 JUIL. 2026

**OBJET : DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A MADAME ROVARINO Isabelle –
Adjointe au Maire
N° Acte : 5.4**

Le Maire de la commune de Vitrolles,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant au Maire les pouvoirs de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, aux conseillers municipaux,

Vu la délibération n°26-40 du 29 mars 2026 donnant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire, et en application des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que, pour le bon fonctionnement de l'administration communale, il convient de déléguer des fonctions à Madame ROVARINO Isabelle – Adjointe au Maire, et à lui subdéléguer des missions complémentaires données par le conseil municipal en vertu de la délibération ci-dessus mentionnée,

Vu l'arrêté municipal n°26-16 du 30 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Madame ROVARINO Isabelle – Adjointe au Maire,

Considérant qu'il convient de redéfinir les délégations de fonctions et de signature confiées à Madame ROVARINO Isabelle, Adjointe au Maire,

A R R E T E

Article 1 : Madame ROVARINO Isabelle – Adjointe au Maire, est déléguée, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour remplir les fonctions dévolues au Maire dans le cadre des activités :

Urbanisme et Aménagement urbain

Article 2 : Les présentes délégations consenties à l'article 1, entraînent les délégations de signatures des actes, et notamment tout échange et toute correspondance administrative et technique, afférents aux matières :

- Autorisations de travaux concernant les Etablissements Recevant du Public,
- Autorisation du droit des sols,
- Affaires foncières,
- Registres d'enquêtes publiques,
- Programme de Renouvellement Urbain,
- Habitat.

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame ROVARINO Isabelle – Adjointe au Maire, la totalité des charges et prérogatives liées aux délégations citées à l'article 1 reviennent de droit au Maire.

Article 4 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté municipal n°26-16 du 30 mars 2026.

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et publié sur le site internet de la Commune.

Article 6 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de notification à l'intéressée.

Article 7 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet.



Loïc GACHON
Maire de Vitrolles

NOTIFICATION

LE 10 JUIL. 2026

SIGNATURE